

## Fongicides : Un adjuvant pour réduire les doses de 50 % ?

>2 avril 2020



Un adjuvant d'un principe assez étonnant est lancé pour limiter la dérive mais surtout pour optimiser la rétention et la pénétration des fongicides. Son nom de code : 846 ! La promesse : réduire de 50 % les doses de fongicides.

Connaissez vous la thixotropie ? Il s'agit de la propriété physique de certains fluides qui ont la particularité de voir leurs propriétés d'écoulement varier avec le temps. En d'autres termes, c'est la capacité d'une goutte d'être plus liquide lorsqu'on lui transfère de l'énergie et visqueuse dès que son énergie cinétique diminue (par exemple, lorsque que le produit s'immobilise sur un support).

Une « viscosité variable » utilisée depuis plusieurs années dans les peintures thixotropes qui deviennent plus fluides lorsqu'on leur transmet de l'énergie « en tournant » ou lors de la mise en pression dans la buse du pistolet à peinture. A l'inverse, la goutte de peinture redevient visqueuse à l'arrêt afin d'adhérer au support.

### Des sucres bio-sourcés

Pour des applications agricoles, grâce à l'ajout de sucres bio-sourcés spécifiques et épaississants, la thixotropie s'est concrétisée par une homologation, depuis mai 2019, pour compléter tous fongicides et pour être appliquée sur toutes cultures. Son lancement commercial est désormais effectif pour cette campagne sous deux noms commerciaux : « Le 846 » (pour une distribution via les coopératives) et Oliofix (pour le négoce). C'est la société De Sangosse qui en est à l'origine.

La préconisation sera de réduire de 50 % les doses de fongicides en T1 et de 33 % en T2 pour lutter contre la septoriose. Autre exemple, contre le mildiou de la vigne, la réduction de doses serait de l'ordre de 25 %. Attention, sur certains usages ou en complément de produits de bio-contrôle, l'idée est de maintenir la dose mais en recherchant un surcroît d'efficacité.

A noter pour finir que la concentration recherchée du 846 dans la bouillie est, dans tous les cas, de 1 %. Son prix est de 12 €/l. Pour l'instant, il n'est pas homologué pour le désherbage et il n'est pas autorisé pour l'agriculture bio.

Jean-Paul Hebrard